



Conseil d'administration

BUDGET 2014

CT/CA-040/2013/02FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. PRIX APPLICABLES EN 2014
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES
- E. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2014

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Budget définitif établi conformément à l'article 27 du règlement financier applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget pour l'exercice 2014 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description des prix du Centre pour l'exercice 2014.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel. Les recettes comprennent également une subvention communautaire et une subvention accordée par le gouvernement luxembourgeois pour soutenir les frais de location du Centre.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2014 et le programme de travail pour 2014. Elle indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document sont exprimés en euros. Le budget 2013 auquel il est fait référence est le budget rectificatif 2/2013.

B. PRIX APPLICABLES EN 2014

En 2013, le Centre a procédé à un examen semestriel de ses dépenses de fonctionnement, en tenant compte des résultats réalisés lors des exercices précédents et de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011. Suite à cet examen, le Centre a proposé une réduction des prix applicables à la traduction des documents (-5,2 %), des marques (-3,1 %) et des listes de termes (-20 %) ainsi qu'au contrôle rédactionnel (-25,0 %). Les prix applicables à la révision de documents ont cependant dû être augmentés (+23,7 %). Le Centre a également proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, le montant des factures relatives aux documents soit basé sur le décompte final des pages calculé en demi-pages et arrondi à l'unité supérieure, le cas échéant.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2014:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	92,00	82,80	115,00	165,60
Modification (prix par page)	180,00	162,00	225,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)	45,00	40,50	56,25	
Marques (prix par page)	40,16 EUR pour 396 066 pages (accord bilatéral)			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR			
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR			
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR			
Conseils linguistiques, terminologie	900 EUR par homme/jour			
Contrôle qualité ex-post des traductions de marques	900 EUR par homme/jour (50 % des coûts totaux, accord bilatéral)			

Suppléments

Type de document	Supplément par page, en EUR
Format complexe	15,00
Confidentiel	20,00
Langue non communautaire	10,00

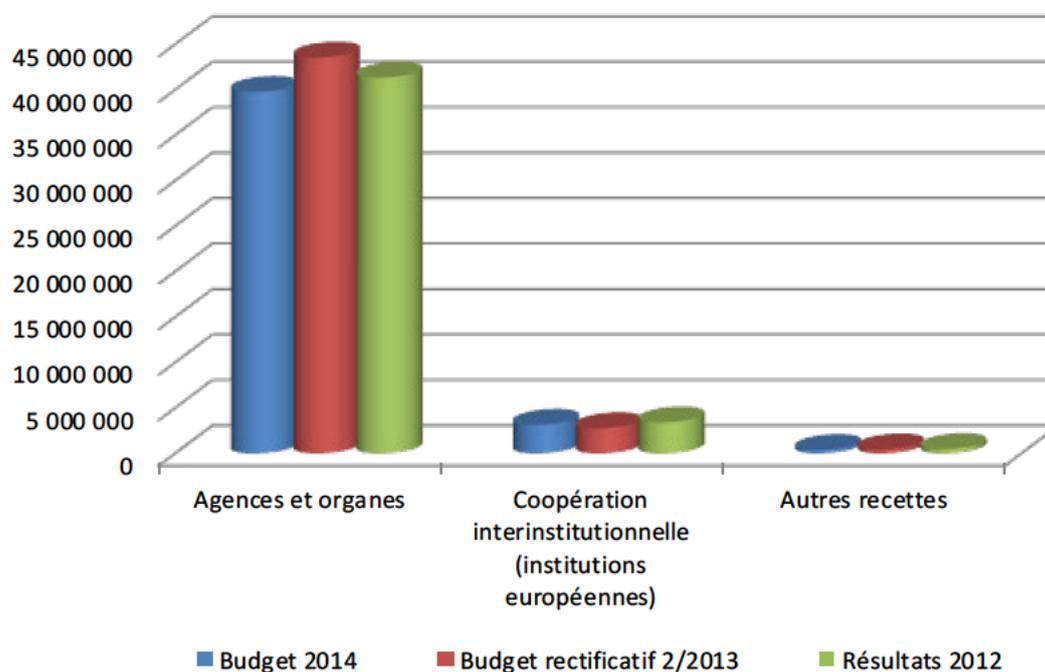
C. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2014 s'élèvent à 48,3 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	39 757 500
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	3 138 400
4. Autres recettes	363 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 043 650

Les recettes prévues pour le Centre aux titres 1-4 s'élèvent à 43,3 millions d'EUR en 2014, soit une baisse de 7,4 % par rapport aux prévisions pour 2013 et de 4,3 % par rapport aux résultats de 2012. Cette baisse est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1. Recettes par titre et par année, 2012-2014 (titres 1, 3 et 4)



Comme les années précédentes, les clients du Centre ont été invités à communiquer leurs estimations pour 2014. Ces prévisions ont été établies sur la base des nouveaux prix applicables en 2014, qui étaient alors provisoires. Il convient de noter que de nombreux clients ont souligné le caractère incertain de leurs prévisions, la raison principale étant que leurs programmes de travail pour 2014 étaient encore en cours d'élaboration à ce moment-là. Sur la base des informations fournies par les clients, les prévisions de recettes pour les titres 1 et 3 s'élèvent à 42,9 millions d'EUR, soit 3,48 millions d'EUR (7,44 %) de moins que celles dans le budget 2013. Selon les estimations effectuées sur la base des prévisions de volumes détaillées communiquées par 22 clients du Centre, la modification des prix entraînerait une diminution des recettes d'un montant au moins égal à 1,7 million d'EUR. L'autre diminution s'explique notamment par les volumes moins importants de marques communautaires et de listes de termes prévus par l'OHMI.

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit d'autres types de recettes sous la forme d'intérêts bancaires (d'un montant de 120 000 EUR) et d'une subvention d'un montant de 243 250 EUR accordée par le gouvernement luxembourgeois pour soutenir les frais de location du Centre.

Dans le budget 2014, le Centre recourt à la possibilité d'injecter dans les recettes des montants provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Avec le développement du programme e-CdT, qui devrait atteindre son rythme de croisière en 2014, le budget comprend une enveloppe de 937 000 EUR de recettes virée de la «Réserve pour les investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux prévisions de dépenses relatives au programme 2014, inscrites au chapitre 32. Par ailleurs, le Centre a viré dans les recettes une partie de la «Réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011 (4 106 650 EUR). Ce virement équilibre le budget et permet au Centre de proposer des prix réduits à ses clients et de réduire l'excédent budgétaire, tout en continuant à fournir des services de grande qualité et à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent sur le plan réglementaire. Le montant de la réserve précitée, créée en 2011, a été augmenté en 2012 et une somme complémentaire provenant de l'excédent budgétaire devrait être injectée en 2013.

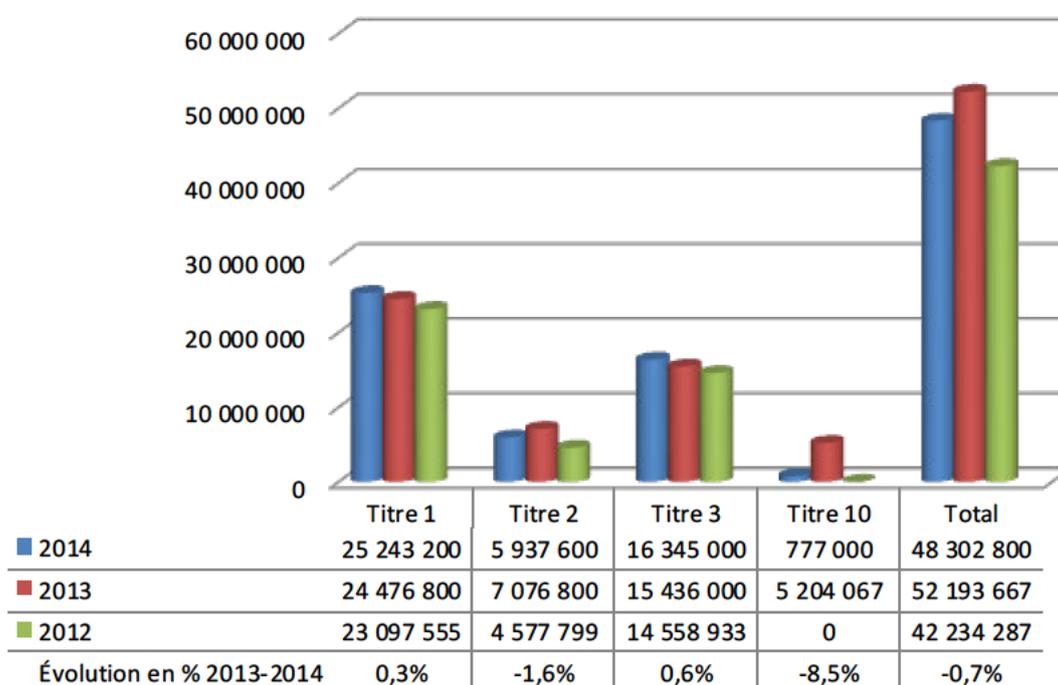
La section E «Activités» et la partie III «État des recettes 2014» contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

D. DÉPENSES

Les dépenses prévues aux titres 1-3 ont augmenté de 1,14 % par rapport au budget 2013. Dans le cadre du titre 1, l'avancement d'échelon bisannuel, les promotions et le taux plus élevé de postes pourvus en 2014 contribuent à l'augmentation des dépenses de personnel. Par ailleurs, le budget relatif au titre 2 est inférieur à celui de 2013, en raison de dépenses exceptionnelles engagées par le Centre pour son déménagement en 2013. La diminution des dépenses en 2014 vaut également si l'on inclut dans la comparaison les dépenses liées au programme e-CdT inscrites au chapitre 32. Cette comparaison est raisonnable dans la mesure où le budget afférent au programme e-CdT relevait du titre 2 (chapitre 21) en 2013. Dans le titre 3, à l'exclusion du chapitre 32, le budget prévisionnel est également inférieur en 2014.

Un aperçu des dépenses par titre, incluant une comparaison avec le budget 2013 et les résultats 2012, est présenté dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2. Dépenses par titre et par année, 2012-2014



Titre 1, PERSONNEL

Le Centre a déjà revu son tableau des effectifs à la baisse entre 2011 et 2013 (le nombre de postes est passé de 225 à 206). En 2014, le tableau des effectifs fait l'objet d'une nouvelle réduction et passe à 203 postes.

L'augmentation de 3,1% au titre 1 par rapport au budget 2013 résulte essentiellement de l'avancement automatique d'échelon dans le grade, lequel intervient tous les deux ans, des promotions et de la nécessité d'augmenter les crédits destinés aux allocations familiales. Par ailleurs, le Centre prévoit une mise en œuvre plus importante du tableau des effectifs en 2014. Afin de limiter l'augmentation globale qui en résultera, le Centre a réduit le montant des crédits budgétaires alloués au personnel contractuel, à la formation professionnelle et aux missions. Par ailleurs, la Commission et le Parlement ont communiqué des prévisions à la baisse pour les postes 1420 et 1630 alloués à la participation au comité des activités sociales et au centre de la petite enfance.

Les revalorisations annuelles de salaire en 2011 et 2012 n'ont pas été tranchées à ce jour. Dès lors, comme en 2013, le Centre a constitué une réserve dotée des crédits correspondant à l'effet des

revalorisations des salaires pour la période 2011-2012 sur les dépenses de personnel en 2014. Ce montant (777 000 EUR) est inscrit au poste 10005 du titre 10. Dans la mesure où il n'y aura aucune revalorisation des salaires en 2013 et 2014, le montant de la réserve est inférieur à celui prévu dans l'avant-projet de budget 2014 (APB 2014)

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le déménagement du Centre en 2013, la nouvelle salle des serveurs et le lancement du développement du programme e-CdT ont un impact important sur les dépenses du titre 2 en 2013 et 2014.

En raison de son déménagement à la fin de l'année 2013, le Centre ne dispose pas d'un historique des frais et autres dépenses liés à l'immeuble qu'il occupera en 2014. L'estimation de ces dépenses en 2014 est dès lors approximative, tout comme celle de l'impact global du déménagement. Les prévisions pour 2014 sont réduites de 4,7 % (125 300 EUR) par rapport aux premières estimations de l'APB 2014, soit un total de 2 549 100 EUR dans le chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires»), un chiffre de 3,0 % inférieur à celui indiqué dans le budget 2013. Néanmoins, le montant total des dépenses pour les postes relatifs aux bâtiments devrait être plus élevé qu'avant le déménagement, en raison notamment des conditions préférentielles dont bénéficiait le Centre pour la location du bâtiment NHE. Cependant, le niveau des dépenses liées aux bâtiments devrait se stabiliser après 2014.

Les crédits réservés aux dépenses informatiques du chapitre 21 s'élèvent à 2,6 millions d'EUR en 2014. Ce chiffre est inférieur de 25,5 % à celui indiqué dans le budget de l'exercice 2013 et s'explique par les dépenses exceptionnelles dues au déménagement en 2013 et par l'inscription des crédits destinés au programme e-CdT au chapitre 21 en 2013. Abstraction faite de ces considérations, on observe cependant une diminution de 141 000 EUR, qui reflète la décision du Centre de passer de l'acquisition de matériel informatique à la location d'une partie de celui-ci. Par rapport aux résultats 2012, on note une augmentation du montant des prévisions de dépenses relatives à l'achat de matériel et de logiciels (poste 2100), qui s'explique principalement par le report de certains projets prévus pour 2012 et 2013, tels que l'installation de la nouvelle salle des serveurs, ou le retard pris dans la mise en œuvre de ceux-ci.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Les crédits alloués au titre 3 ont été augmentés de 12,3 % par rapport aux résultats 2012 et de 5,9 % par rapport au budget 2013. La budgétisation du programme e-CdT dans ce titre explique en grande partie cette différence: si l'on ne tient pas compte de ce chapitre, l'augmentation est de 5,8 % par rapport à 2012 et représente en réalité une baisse de 0,2 % par rapport à 2013.

Le montant des crédits alloués au poste 3000, «Prestations de traduction externe» est inférieur à celui de 2013. Les volumes de documents externalisés devraient augmenter, tandis que les volumes de marques communautaires et de listes de termes devraient, selon les prévisions, diminuer. Une analyse des besoins en prestations de traduction externe et des coûts de ces services a donné lieu à une diminution des crédits de 98 000 EUR (0,7 %) par rapport à 2013.

Comme annoncé dans l'APB 2014, étant donné que le programme e-CdT sera étroitement lié aux activités opérationnelles du Centre, les crédits et dépenses y afférents ont été inscrits au titre 3 (chapitre 32), à compter de 2014.

Titre 10, PROVISIONS

Le Centre a provisionné des crédits équivalant à l'effet des revalorisations des salaires pour la période 2011-2012 sur les dépenses de personnel en 2014. Le montant (777 000 EUR) est inscrit au poste 10005, «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige».

E. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes (actions de promotion); et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2014 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières relatives aux titres 1 et 2 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Ce calcul tient compte de la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Les détails sont exposés dans le programme de travail 2014 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	64,9 %	73,59 %	35 545 088
Activités de soutien	25,9 %	15,08 %	7 282 768
Activités externes (actions de promotion)	2,3 %	3,33 %	1 610 831
Activités de gestion et de contrôle	6,9 %	6,39 %	3 087 113
Crédits du titre 10, «Provisions», non alloués à une activité		1,61 %	777 000
Total	100 %	100 %	48 302 800

Activité 1: ACTIVITÉ DE BASE: TRADUCTION

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification et la révision de documents, ainsi que la traduction de marques, dessins et modèles communautaires et listes de termes, dans le respect de critères convenus en matière de qualité et de délais de livraison (priorité n°1 de la «Stratégie 2012-2015: Les défis à relever» du Centre).

Cette activité mobilise 64,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 73,59 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à cette activité.

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et de listes de termes prévu pour 2014 et 2013, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est exposé dans la section III, «État des recettes 2014».

	2014	2013	% 2014-2013
Nombre total de pages prévues	682 342	752 799	-9,4 %
Nombre total de listes de termes prévues*	139 590	194 390	-28,2 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	42 238 500**	45 641 400***	-7,5 %

* Y compris les listes de termes et dessins et modèles communautaires

** Y compris 500 800 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins et modèles communautaires)

*** Y compris 869 000 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins et modèles communautaires)

Activité 2: ACTIVITÉS DE SOUTIEN

En tant qu'organisme autonome de l'UE, le Centre a besoin de personnel de soutien administratif et technique pour exécuter des tâches liées aux ressources humaines, aux marchés publics, à une comptabilité exacte et fiable, aux infrastructures et à la logistique, et, en particulier, pour fournir tout soutien nécessaire à ses activités opérationnelles de base.

Ces activités de soutien mobilisent 25,9 % des ressources humaines du Centre et consomment 15,08 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

Ces activités visent à promouvoir le Centre et ses services de traduction, essentiellement par une communication avec ses clients et d'autres parties prenantes. Elles sont également liées à la deuxième mission du Centre, à savoir, contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'UE au moyen d'une coopération interinstitutionnelle.

Ces activités mobilisent 2,3 % des ressources humaines du Centre et consomment 3,33 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre doit veiller à ce que le statut et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE soient respectés, afin d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité totale.

Cette activité mobilise 6,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 6,39 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à cette activité.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2014	Exercice budgétaire 2013	Exercice budgétaire 2012
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 757 500	43 526 700	41 318 887
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 138 400	2 764 700	3 400 494
4	AUTRES RECETTES	363 250	443 250	475 922
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 043 650	5 456 917	2 973 349
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	48 302 800	52 193 667	42 234 287
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	25 243 200	24 475 800	23 097 555
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 937 600	7 076 800	4 577 799
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 345 000	15 436 000	14 558 933
10	PROVISIONS	777 000	5 204 067	0
	TOTAL	48 302 800	52 193 667	42 234 287

III. ÉTAT DES RECETTES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				Les prévisions en termes de volume pour chaque client figurent dans la colonne «Commentaires». Si aucune précision n'est apportée, la prévision concerne la traduction/la révision/le contrôle rédactionnel/la modification de documents.
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
100	<i>Versements des agences, offices, institutions et organes</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	300 000	240 100	312 168	2 692 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	245 900	256 000	298 083	2 512 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	343 600	362 300	711 588	3 350 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 986 200	3 815 600	2 955 437	39 285 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	700 300	696 800	853 311	7 545 pages
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	7 341 100	7 273 000	3 402 493	Documents: 68 279 pages; listes de termes: 125 200 termes; dessins ou modèles communautaires: 11 000 termes; vérification linguistique: 18 105 pages.
1006	OHMI Marques	15 906 000	18 349 800	19 206 961	Marques communautaires: 396 066 pages.
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	49 443	1 376 pages
1008	Office européen de police (Europol)	179 000	239 900	759 331	1 946 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	600 700	427 900	733 520	6 508 pages
	<i>Total de l'article 100</i>	29 722 800	31 781 400	29 282 335	
101					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	70 900	75 300	73 839	726 pages
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	615 300	691 600	618 773	6 688 pages
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	582	
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	396 400	443 500	396 561	3 864 pages
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	5 000	160 000	0	54 pages
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	213 000	141 500	157 072	2 293 pages
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	1 400 000	1 495 900	2 092 183	16 784 pages
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	450 000	550 000	595 923	4 891 pages
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 150 600	3 557 800	3 934 933	
1 0 2					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	98 800	75 000	50 761	1 074 pages
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	83 500	77 500	162 150	900 pages
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	305 800	400 800	404 644	3 604 pages
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	599 200	610 000	558 223	6 513 pages
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	14 600	15 000	15 167	159 pages
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	110 000	210 003	1 196 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	86 500	144 300	56 686	940 pages
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	6 300	14 900	7 556	69 pages
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	5 000	9 009	54 pages
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 485 900	3 000 000	4 456 193	24 080 pages
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	3 795 600	4 452 500	5 930 392	
1 0 3					
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	160 000	145 000	111 682	1 739 pages
1 0 3 1	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	50 000	50 000	3 730	543 pages
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	26 100	58 200	18 240	284 pages
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	34 900	63 100	7 469	379 pages
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)	25 900	21 200	5 576	254 pages
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	8 000	8 000	3 686	Documents: 73 pages; termes: 20.
1 0 3 7	Entreprise commune Clean Sky	50 100	38 700	0	418 pages
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	149 900	200 500	299 720	1 629 pages
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR	32 100	22 300	6 402	376 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	537 000	607 000	456 505	
1 0 4					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	749 600	811 900	950 448	9 036 pages
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	10 700	10 600	4 074	116 pages
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	19 200	19 200	5 025	209 pages
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (FCH JU)	8 500	8 800	0	92 pages
1 0 4 4	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.	11 600	0	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	448 800	573 100	194 223	4 878 pages
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	86 100	35 500	16 356	1 188 pages
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	150 400	748 900	266 777	1 816 pages
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	253 300	253 300	194 139	2 753 pages
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	376 200	376 200	69 294	4 089 pages
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	2 102 800	2 849 100	1 700 336	
1 0 5					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	236 600	69 400	14 386	2 572 pages
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	212 100	209 500	0	2 270 pages
<i>Total de l'article 1 0 5</i>		448 700	278 900	14 386	
TOTAL DU CHAPITRE 1 0		39 757 500	43 526 700	41 318 887	
Total du titre 1		39 757 500	43 526 700	41 318 887	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	<i>Subvention de la Commission</i>				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
<i>Total de l'article 2 0 0</i>		p.m.	p.m.	0	
TOTAL DU CHAPITRE 2 0		p.m.	p.m.	0	
Total du titre 2		p.m.	p.m.	0	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0 0	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	Commission européenne	1 310 400	1 087 600	1 603 668	Documents: 13 078 pages; termes: 3 370.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	657 400	650 000	726 612	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	474 800	407 300	8 744	6 760 pages
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	30 000	20 000	23 938	260 pages
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	166 000	100 000	517 363	
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 638 600	2 264 900	2 880 325	
3 0 1					
3 0 1 0	Banque centrale européenne	40 900	40 900	16 457	476 pages
3 0 1 1	Médiateur européen	458 900	458 900	503 712	5 489 pages
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	499 800	499 800	520 169	
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	3 138 400	2 764 700	3 400 494	
	Total du titre 3	3 138 400	2 764 700	3 400 494	
4	AUTRES RECETTES				
4 0	AUTRES RECETTES				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
4 0 0	Intérêts bancaires				Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	120 000	200 000	472 841	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	120 000	200 000	472 841	
4 0 1	Remboursements divers				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	3 081	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	3 081	
4 0 2	Autres subventions				
4 0 2 0	Subvention du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	0	Cette subvention annuelle a été accordée par le gouvernement luxembourgeois pour soutenir les frais de location du Centre.
	<i>Total de l'article 4 0 2</i>	243 250	243 250	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	363 250	443 250	475 922	
	Total du titre 4	363 250	443 250	475 922	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	3 867 811	2 973 349	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	3 867 811	2 973 349	
5 0 1	<i>Virements à partir de réserves des exercices précédents</i>				
5 0 1 0	Virement de la "réserve pour les investissements exceptionnels"	937 000	339 106	0	Le virement de la "réserve pour les investissements exceptionnels" en 2014 correspond aux dépenses du chapitre 32, "Dépenses relatives au programme e-CdT".
5 0 1 5	Virement de la "réserve pour la stabilité des prix"	4 106 650	p.m.	0	Le virement de la "réserve pour la stabilité des prix" est nécessaire du fait, premièrement, de la décision du Centre de baisser les tarifs de quatre de ses produits et, deuxièmement, de la diminution des prévisions des clients.
5 0 1 6	Virement de la "réserve pour les frais de déménagement"	p.m.	1 250 000	0	La "réserve pour les frais de déménagement", créée dans le deuxième budget rectificatif 2012 pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été consommée en 2013.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	5 043 650	1 589 106	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	5 043 650	5 456 917	2 973 349	
	Total du titre 5	5 043 650	5 456 917	2 973 349	
6	REBOURSEMENTS				
6 0	REBOURSEMENTS AUX CLIENTS				
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 6	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	48 302 800	52 191 567	48 168 652	

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1	PERSONNEL				
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
110	<i>Personnel en activité</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	14 613 900	13 866 500	13 425 119	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 440 800	1 320 200	1 311 857	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 259 200	2 226 900	2 163 129	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	23 100	28 900	25 530	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
	<i>Total de l'article 110</i>	18 337 000	17 442 500	16 925 635	
111	<i>Agents auxiliaires et agents locaux</i>				
1 1 1 3	Stagiaires	13 600	13 600	12 164	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1 1 1 5	Personnel contractuel	1 032 600	1 059 100	614 833	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 111</i>	1 046 200	1 072 700	626 997	
112	<i>Perfectionnement professionnel du personnel</i>				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	182 600	196 400	140 963	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
	<i>Total de l'article 112</i>	182 600	196 400	140 963	
113	<i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i>				
1 1 3 0	Assurance maladie	496 900	488 700	476 001	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1 1 3 1	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	112 500	110 700	70 244	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	150 000	145 400	116 456	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1 1 3 4	Contribution au régime de pension communautaire	3 571 000	3 515 100	3 332 489	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
	<i>Total de l'article 113</i>	4 330 400	4 259 900	3 995 190	
114	<i>Allocations et indemnités diverses</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	1 575	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1 1 4 1	Frais de voyage pour le congé annuel	294 000	292 900	258 871	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<i>Total de l'article 114</i>		295 000	293 900	260 446	
115	Heures supplémentaires				
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<i>Total de l'article 115</i>		p.m.	p.m.	0	
117	Prestations d'appoint				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	296 600	222 700	297 240	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
	<i>Total de l'article 117</i>	296 600	222 700	297 240	
118	<i>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</i>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	51 000	45 120	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	10 900	8 000	5 994	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	62 200	83 300	42 964	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.
1 1 8 3	Frais de déménagement	30 700	32 300	22 620	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	119 200	119 000	48 518	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
	<i>Total de l'article 118</i>	274 000	293 600	165 216	
119	<i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	500	500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	500	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 11	24 762 300	23 782 200	22 411 687	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
130	<i>Missions et déplacements</i>				
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	72 400	60 000	70 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	<i>Total de l'article 130</i>	72 400	60 000	70 000	
131	<i>Missions et déplacements liés aux formations</i>				
1 3 1 0	Frais de mission liés aux formations	35 000	57 000	35 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
	<i>Total de l'article 131</i>	35 000	57 000	35 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	TOTAL DU CHAPITRE 13	107 400	117 000	105 000	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL				
140	<i>Infrastructure à caractère socio-médical</i>				
1 4 0 0	Restaurants et cantines	p.m.	30 900	35 810	Le Centre n'aura pas de dépenses relatives à une cantine après le déménagement en 2013.
	<i>Total de l'article 140</i>	p.m.	30 900	35 810	
141	<i>Service médical</i>				
1 4 1 0	Service médical	53 000	93 100	39 400	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	53 000	93 100	39 400	
142	<i>Autres dépenses</i>				
1 4 2 0	Autres dépenses	212 500	291 600	346 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1 4 2 1	Relations sociales	14 000	13 000	13 758	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	226 500	304 600	360 258	
	TOTAL DU CHAPITRE 14	279 500	428 600	435 468	
15	MOBILITÉ				
152	<i>Mobilité</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1 5 2 1	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	p.m.	0	
16	SERVICES SOCIAUX				
160	Service social				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	0	
162	Autres dépenses				
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	0	
163	Centre de la petite enfance				
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	91 000	145 000	142 900	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2014 soumises par le Parlement européen.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 163</i>	91 000	145 000	142 900	
164	<i>Aide complémentaire aux handicapés</i>				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	2 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	1 000	2 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 16	92 000	147 000	142 900	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION				
170	<i>Réceptions et représentation</i>				
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	2 000	2 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	2 000	2 500	
	TOTAL DU CHAPITRE 17	2 000	2 000	2 500	
19	PENSIONS				
190	<i>Pensions</i>				
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	TOTAL DU CHAPITRE 19	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 1	25 243 200	24 476 800	23 097 555	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>				
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	1 860 000	1 879 700	1 227 980	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 860 000	1 879 700	1 227 980	
201	<i>Assurances</i>				
2 0 1 0	Assurances	12 900	21 500	9 500	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 201</i>	12 900	21 500	9 500	
202	<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	208 600	125 100	47 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes. En 2012 et 2013, les charges liées au bâtiment NHE étaient incluses dans le loyer et, partant, inscrites au poste 2000.
	<i>Total de l'article 202</i>	208 600	125 100	47 000	
203	<i>Nettoyage et entretien</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	219 400	126 000	160 387	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets. L'augmentation en 2014 est principalement imputable au fait que les charges liées au bâtiment NHE sont incluses dans le loyer et, partant, inscrites au poste 2000.
	<i>Total de l'article 203</i>	219 400	126 000	160 387	
204	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	40 000	231 900	278 552	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble. Les montants élevés constatés en 2012 et 2013 étaient dus à l'aménagement de la nouvelle salle des serveurs et du nouvel immeuble du Centre.
	<i>Total de l'article 204</i>	40 000	231 900	278 552	
205	Sécurité et surveillance des immeubles				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	208 200	243 700	91 826	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
	<i>Total de l'article 205</i>	208 200	243 700	91 826	
206	Acquisition de biens immobiliers				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	0	
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	p.m.	0	
209	Autres dépenses				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 20	2 549 100	2 627 900	1 815 245	
21	INFORMATIQUE				
210	Informatique				
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 440 000	1 918 600	1 060 130	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. La diminution en 2014 est due à la décision de louer certains équipements informatiques cette même année au lieu de les acheter, et au fait que le budget 2013 était influencé par les dépenses exceptionnelles liées au déménagement du Centre.
	<i>Total de l'article 210</i>	1 440 000	1 918 600	1 060 130	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 160 000	1 571 500	1 157 105	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). La diminution est due au fait que les crédits se rapportant au programme e-CdT sont inscrits au chapitre 32 en 2014 alors qu'en 2013, ils étaient inscrits sous ce poste.
	<i>Total de l'article 212</i>	1 160 000	1 571 500	1 157 105	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	TOTAL DU CHAPITRE 21	2 600 000	3 490 100	2 217 235	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
220	<i>Installations techniques et matériel bureautique</i>				Les postes budgétaires compris dans cet article sont fusionnés en 2014 afin de faciliter la gestion budgétaire. Toutes les dépenses liées à l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et machines à photocopier, sont couvertes par le poste 2204. Étant donné que les postes 2201 et 2202, destinés au remplacement et à la location de matériel, n'ont pas été utilisés au cours des exercices passés, ils ont été supprimés du budget.
2 2 0 0	Premier équipement	–	p.m.	4 678	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	–	2 000	1 500	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 0 4	Matériel bureautique	17 500	3 000	995	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et machines à photocopier. Les crédits prévus pour 2014 sont destinés au remplacement d'anciens projecteurs, écrans, etc.
	<i>Total de l'article 220</i>	17 500	5 000	7 173	
221	<i>Mobilier</i>				Les postes budgétaires compris dans cet article sont fusionnés en 2014 afin de faciliter la gestion budgétaire. Toutes les dépenses liées à l'achat, au remplacement, à l'entretien, à l'utilisation et à la réparation de mobilier sont couvertes par le poste 2210.
2 2 1 0	Premier équipement	33 000	54 000	3 737	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier. Les crédits prévus pour 2014 sont destinés à l'achat de matériel pour une salle de réunion et au remplacement de certains éléments de mobilier de bureau.
2 2 1 1	Remplacement	–	103 000	2 609	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	–	2 000	0	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
	<i>Total de l'article 221</i>	33 000	159 000	6 346	
223	<i>Parc automobile</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	27 500	27 000	25 432	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service, ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	10 500	9 500	7 311	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
	<i>Total de l'article 223</i>	38 000	36 500	32 743	
225	<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>				Les postes budgétaires compris dans cet article sont fusionnés en 2014 afin de faciliter la gestion budgétaire. Toutes les dépenses liées aux dépenses de documentation et de bibliothèque sont couvertes par le poste 2250, qui a été renommé afin de refléter ce changement. Étant donné que les postes 2251 et 2254, destinés aux matériels spéciaux de bibliothèque et à la reliure et l'entretien de livres, n'ont pas été utilisés au cours des exercices passés, ils ont été supprimés du budget.
2 2 5 0	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	11 900	8 715	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	–	9 000	4 192	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	–	2 500	2 048	Ce poste budgétaire ne sera pas utilisé à partir de 2014.
	<i>Total de l'article 225</i>	22 000	23 400	14 955	
	TOTAL DU CHAPITRE 22	110 500	223 900	61 217	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	25 200	20 000	18 348	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 230</i>	25 200	20 000	18 348	
232	<i>Dépenses financières</i>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	4 500	3 637	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	4 500	3 637	
233	<i>Frais juridiques</i>				
2 3 3 0	Frais juridiques	10 000	15 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	15 000	10 000	
234	<i>Dommmages et intérêts</i>				
2 3 4 0	Dommmages et intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommmages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	0	
235	<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>				
2 3 5 0	Assurances diverses	15 100	14 700	8 280	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	4 000	1 500	1 121	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2 3 5 3	Déménagement des services	6 000	82 500	863	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 3 5 9	Autres dépenses	1 200	2 200	188	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
	<i>Total de l'article 235</i>	26 300	100 900	10 452	
239	<i>Prestations entre institutions</i>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie comprise, par la Commission pour le compte du Centre.
2 3 9 1	Travaux d'interprétation	6 000	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE. L'augmentation résulte de la nécessité de mettre à disposition des services d'interprétation à l'occasion d'une conférence à l'intention des contractants externes dans le domaine des services de traduction.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission	148 400	146 200	130 100	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2 3 9 3	Publications	25 000	10 000	9 000	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les coûts de publication du budget, du rapport d'activité et d'autres actions de communication et de promotion du Centre, ainsi que les coûts découlant de la modification éventuelle du règlement fondateur du Centre en 2014.
2 3 9 4	Diffusion	5 000	5 000	2 807	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
	<i>Total de l'article 239</i>	184 400	161 200	141 907	
	TOTAL DU CHAPITRE 23	250 400	301 600	184 344	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
240	<i>Affranchissement</i>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	39 800	39 800	31 863	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 240</i>	39 800	39 800	31 863	
241	<i>Télécommunications</i>				
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	192 000	250 500	167 775	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100. Les différences constatées entre les années sont dues au report de certains projets en 2012, qui ont été mis en œuvre en 2013, notamment le Centre de données, et aux dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. Le déménagement permet une réduction des coûts en 2014 grâce à une diminution des besoins en connexions de communication entre les différents bâtiments.
	<i>Total de l'article 241</i>	192 000	250 500	167 775	
	TOTAL DU CHAPITRE 24	231 800	290 300	199 638	
25	FRAIS DE RÉUNIONS				
250	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	10 000	5 000	2 978	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	10 000	5 000	2 978	
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>				
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	5 000	2 647	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante. L'augmentation prévue en 2014 est due à une conférence à l'intention des contractants externes dans le domaine des services de traduction.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
	<i>Total de l'article 255</i>	20 000	5 000	2 647	
	TOTAL DU CHAPITRE 25	30 000	10 000	5 625	
26	GOUVERNANCE DU CENTRE				
260	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	30 000	20 000	15 000	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail. L'augmentation est due à la nécessité éventuelle de tenir une réunion extraordinaire du conseil d'administration en 2014.
	<i>Total de l'article 260</i>	30 000	20 000	15 000	
261	<i>Organisation des réunions du conseil d'administration</i>				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	4 500	3 000	1 703	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration. L'augmentation est due à la nécessité éventuelle de tenir une réunion extraordinaire du conseil d'administration en 2014.
	<i>Total de l'article 261</i>	4 500	3 000	1 703	
265	<i>Travaux d'interprétation</i>				
2 6 5 0	Travaux d'interprétation	106 300	85 000	77 792	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration. L'augmentation est due à la nécessité éventuelle de tenir une réunion extraordinaire du conseil d'administration en 2014.
	<i>Total de l'article 265</i>	106 300	85 000	77 792	
	TOTAL DU CHAPITRE 26	140 800	108 000	94 495	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION				
270	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>				
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	25 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	25 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 27	25 000	25 000	0	
	Total du titre 2	5 937 600	7 076 800	4 577 799	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE				
300	<i>Prestations de traductions externes</i>				
3 0 0 0	Prestations de traductions externes	14 703 000	14 801 000	13 932 944	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et la vérification linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie, la traduction et la révision de listes de termes.
	<i>Total de l'article 300</i>	14 703 000	14 801 000	13 932 944	
	TOTAL DU CHAPITRE 30	14 703 000	14 801 000	13 932 944	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	705 000	635 000	625 989	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
	<i>Total de l'article 310</i>	705 000	635 000	625 989	
	TOTAL DU CHAPITRE 31	705 000	635 000	625 989	
32	DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME E-CDT				Ce chapitre, créé pour le budget 2014, comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme e-CdT, virés de la "réserve pour les investissements exceptionnels" - en particulier la dotation réalisée en 2011 - vers le poste 5010.
320	Dépenses relatives au programme e-Cdt				
3 2 0 0	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	3 000			Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT.
3 2 0 1	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-Cdt	5 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3 2 0 2	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	209 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT.
3 2 0 3	Consultance dans le domaine informatique se rapportant au programme e-Cdt	720 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la consultance dans le domaine informatique liée au programme e-CdT.
	<i>Total de l'article 320</i>	937 000			
	TOTAL DU CHAPITRE 32	937 000			
	Total du titre 3	16 345 000	15 436 000	14 558 933	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget rectificatif 2/2013	Résultats 2012	Commentaires
10	PROVISIONS				
100	CRÉDITS PROVISIONNELS				
1000	<i>Crédits provisionnels</i>				
1 0 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	3 723 567	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant pour 2013 correspond à l'estimation de l'excédent budgétaire pour cette même année.
1 0 0 0 4	Réserve pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
1 0 0 0 5	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	777 000	1 480 500	0	Cette réserve est constituée d'un montant destiné à pallier l'impact sur les dépenses de personnel pour 2014 d'une augmentation de salaire de 1,7 % en 2011 et de 1,7 % en 2012. Il n'y aura aucune adaptation en 2013 et 2014.
1 0 0 0 6	Réserve pour les investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	
1 0 0 0 7	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. La réserve a été intégralement consommée en 2013 (elle est inscrite en tant que recette au poste 5016).
	<i>Total de l'article 1000</i>	777 000	5 204 067	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 100	777 000	5 204 067	0	
	Total du titre 10	777 000	5 204 067	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	48 302 800	52 193 667	42 234 287	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2012		2013		2014	
	Pourvus au 31.12.2012		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	5	3	8	3	10	4
AD 11	10	8	9	9	9	8
AD 10	8	6	10	5	8	6
AD 9	2	6	2	10	3	11
AD 8	4	8	4	8	8	7
AD 7	8	20	7	23	2	24
AD 6	1	11	4	17	4	19
AD 5	3	27	0	17	0	12
TOTAL AD	42	90	45	93	45	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	1	1
AST 8	5	0	5	0	4	0
AST 7	1	3	2	3	2	3
AST 6	3	2	2	2	2	2
AST 5	1	4	2	9	2	12
AST 4	4	11	3	12	3	14
AST 3	3	21	2	18	0	13
AST 2	0	4	0	6	0	7
AST 1	0	4	0	1	0	0
TOTAL AST	17	50	16	52	14	52
TOTAL	59	140	61	145	59	144
TOTAL PERSONNEL	199		206		203	

Un poste permanent AD 5 a été transformé en un poste temporaire AD 6/AD 5, conformément à la politique définie dans le plan pluriannuel en matière de politique du personnel.

Un poste temporaire AD 8 a été modifié en un poste AD 5.